

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, 15 novembre 2023

### Inondations : une aide de secours pour soutenir les familles allocataires sinistrées du Pas-de-Calais

**En raison des inondations dans le département, la Caf du Pas-de-Calais active son “aide de secours” pour permettre aux familles allocataires fragilisées de se procurer des biens de première nécessité pour faire face à l’urgence.**

Afin d’apporter une aide aux familles allocataires mises en difficulté par des crues exceptionnelles, la Caf du Pas-de-Calais active **une “aide de secours”, sous conditions et d’un montant maximum de 500€**. Cette aide est versée aux familles allocataires en situation de détresse pour faire face aux dépenses de première nécessité (vêtements, nourriture, équipements...).

#### **Quelles conditions pour bénéficier de l’aide de secours ?**

Pour bénéficier de “l’aide de secours”, il faut :

- Etre allocataire avec au moins un enfant à charge de moins de 20 ans ou à naître percevant une prestation familiale.
- Avoir un reste à vivre inférieur à 10€ par jour et par personne
- Avoir déclaré un sinistre liés aux inondations du Pas-de-Calais auprès des assurances
- Faire l’objet d’un accompagnement par un travailleur social de la Caf du Pas-de-Calais

#### **Se rapprocher de sa commune pour solliciter l’aide de secours Caf**

Si une famille allocataire pense correspondre aux critères d’éligibilité, elle est invitée à se rapprocher de sa commune qui la mettra en relation avec les équipes de travailleurs sociaux de la Caf du Pas-de-Calais. Après vérification de l’éligibilité, le travailleur social de la Caf du Pas-de-Calais prendra contact avec la famille pour instruire le dossier et procéder au versement de “l’aide de secours”.


**En activant son “aide de secours”, la Caf du Pas-de-Calais mobilise ses équipes mais aussi ses moyens financiers afin d’accompagner au mieux les familles touchées par des événements de vie fragilisants relevant du quotidien mais aussi certains événements plus exceptionnels.**

## CONTACTS PRESSE

Yohann DERENSY - 03 21 24 53 50 / 06 24 66 56 75

Marjorie DEPRez – 03 21 24 54 70 / 06 24 66 56 67

[communication@caf62.caf.fr](mailto:communication@caf62.caf.fr)

Suivez notre actualité sur  [@caf62pasdecals](https://twitter.com/caf62pasdecals)